

LES DASRI



■ Quelles solutions pour ces déchets ?

Que sont les DASRI ?

Ce sont les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux :

- les embouts d'auto-piqueur
- les aiguilles
- les lancettes
- les seringues si l'aiguille ne peut être enlevée



Que dit la loi ?

Ces déchets ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères, mais stockés dans des boîtes sécurisées spéciales. C'est le producteur de ces déchets, donc le malade, qui est responsable de leur élimination dans les règles. Afin d'offrir une solution aux usagers, la CCFL met gratuitement à leur disposition des boîtes à aiguilles.

Ne jetez pas vos déchets piquants dans la poubelle habituelle !

Cela peut provoquer des blessures et des contaminations.

Les déchets refusés

Coton, pansements, stylos

Ces déchets doivent être jetés dans la poubelle habituelle ou suivre la filière adaptée.





Utilisez la boîte spéciale !



■ Qui est concerné par cette collecte ?

- Les personnes assurant elles-mêmes leurs soins à domicile, notamment les personnes diabétiques.

■ Où obtenir une boîte à aiguilles ?

- Dans les pharmacies, sur présentation de votre ordonnance ou de votre carte de soins.
 - pharmacie Mutualiste : 34 av. de l'Usine à Fumel
 - pharmacie Thiers : 33 rue de la République à Fumel
 - pharmacie Zacchia : 38 rue de la République à Fumel
 - pharmacie Saint-Guillain : 9 pl. du Postel à Fumel
 - pharmacie du Pont de la Lémance : 83 av. Emile Zola à Fumel
 - pharmacie Bruys : Grande Rue à Lacapelle-Biron
 - pharmacie Schmitt : 3 av. de la Gare à Monsempron-Libos
 - pharmacie de Montayral : pl. Pierre Caumont à Montayral
 - pharmacie Rascol : au Bourg à Sauveterre-la-Lémance



■ Que faire de votre boîte pleine ?

- Une fois votre boîte remplie, rapportez-la bien fermée à votre pharmacien qui vous remettra une boîte vide en échange.

